

CCAS DE DOMONT

Nombre d'Administrateurs

en exercice : 9 Présents : 5 Votants : 6 L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures le Conseil d'Administration, sur convocation adressée le deux février, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, 18 rue de la Mairie, sous la Présidence de Marie-France MOSOLO, Vice-Présidente du C.C.A.S.

ETAIENT PRESENTS:

Mmes Marie-France MOSOLO, Rolande RODRIGUEZ, Marie-Claude BOISMARTEL, Véronique DELMASURE, M. Frédéric HOUSSAIS

ABSENT EXCUSE:

Laurence LUBET (pouvoir à Mme MOSOLO), Chantal MEJASSON, Marie DABIN M. Frédéric BOURDIN,

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 BUDGET CCAS

VU le Code de l'action sociale et de la famille, et notamment l'article R.123-20,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L. 2312-1 précisant qu'un rapport d'orientation budgétaire a lieu sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant son vote,

VU le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2023 à 2027,

VU la loi de finances (PLF) pour 2023,

CONSIDERANT que le rapport d'orientation budgétaire doit comporter des informations énumérées par la loi, précisant notamment, la structure ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, les engagements pluriannuels, la composition de la dette et plus largement sur les grands équilibres budgétaires,

CONSIDERANT le rapport d'orientation budgétaire « CCAS 2023 », remis à chaque membre et joint à la présente délibération,

CONSIDERANT que ce document propose la situation financière rétrospective du CCAS, les orientations budgétaires et les grandes priorités ainsi que leur traduction dans le budget futur,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire du CCAS pour l'année 2023

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil d'Administration, Madame la Vice-Présidente indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget primitif du CCAS 2023

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire ci-joint

AUTORISE Madame la Vice-Présidente, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa : Télétransmission au contrôle de légalité le : ルネルロスルスの23...

Publication le : 2 1 - 02 - 23

Notification le :....

Signé - par délégation

POUR EXTRAIT CONFORME

Marie-France MOSOLO, Vice-Présidente du CCAS